

Valoriser les bois de sa commune  
auprès de ses administrés  
Retours d'expériences en Préalpes d'Azur

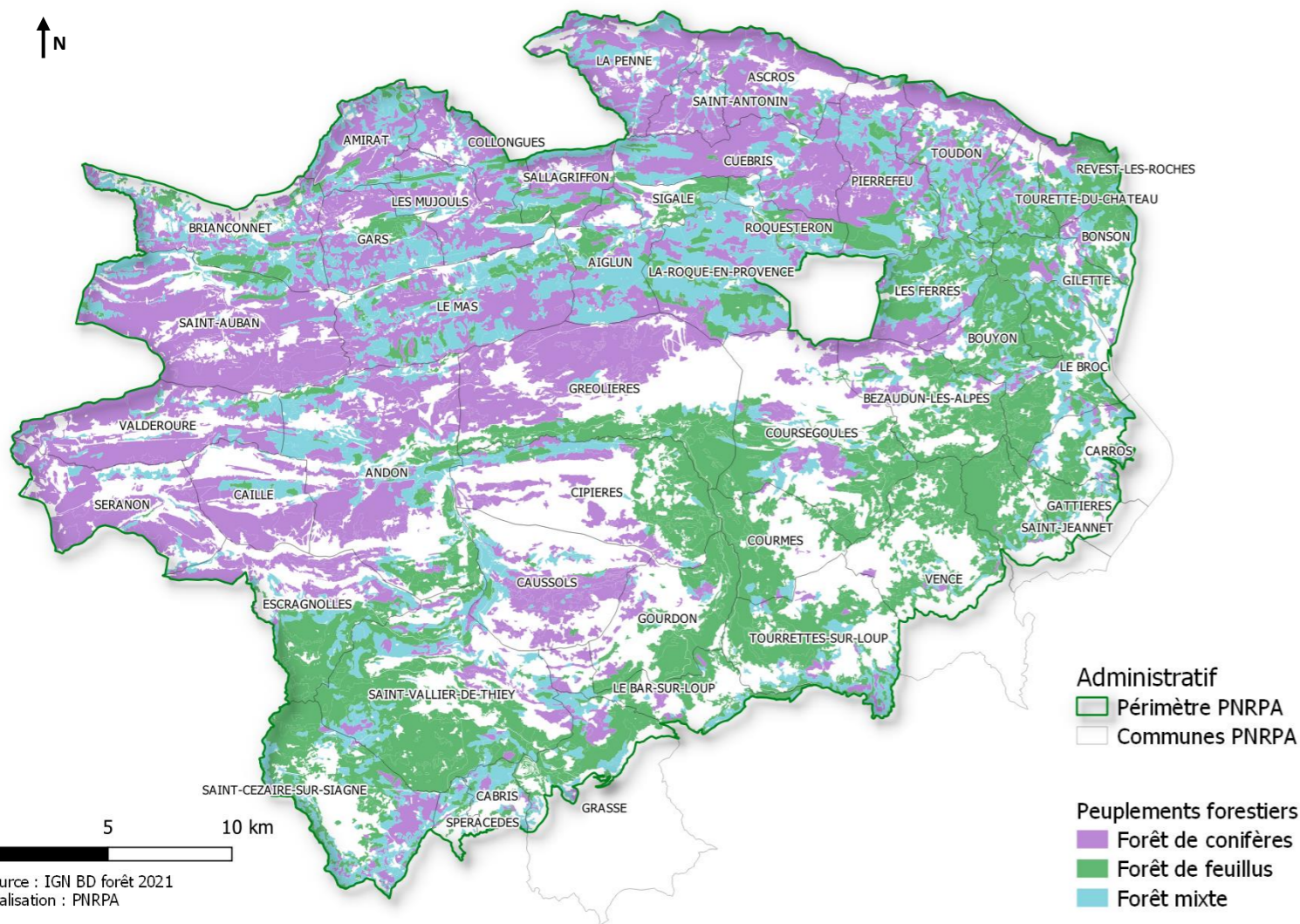


La forêt, paysage dominant du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, occupe 69 000ha, soit les 3/4 du territoire. Elle a reconquis les espaces abandonnés par l'agriculture, multipliant ainsi sa surface par 3 depuis 1866. Par leur localisation entre les Alpes et la Méditerranée, les Préalpes d'Azur bénéficient d'influences contrastées offrant une grande variété d'essences.

Les résineux sont majoritaires avec une dominance du Pin sylvestre, essence pionnière colonisant les milieux ouverts. Dans le secteur des Baous et de la vallée de l'Estéron, où le climat est plus chaud, des Pins d'Alep, essences typiquement méditerranéennes, peuvent être prépondérants. Des Pins noirs et des Pins maritimes sont également présents en aval de la vallée de l'Estéron et des terres de Siagne. En amont de la vallée de l'Estéron et dans la vallée de la Lane, sur les ubacs des massifs montagneux, on retrouve des peuplements de Sapins pectinés.

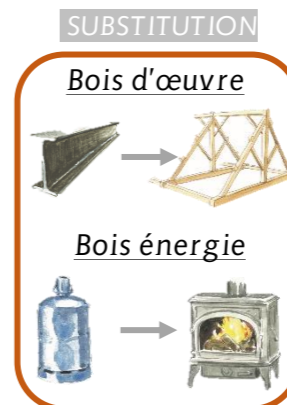
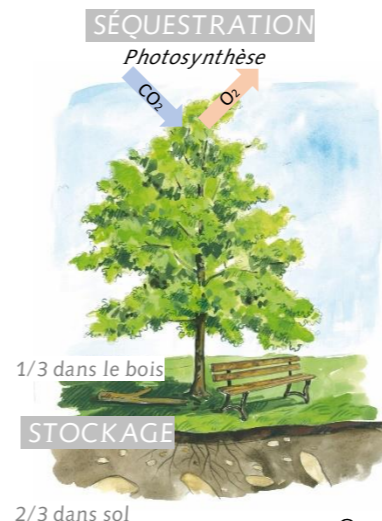
Les peuplements feuillus occupent 35% du territoire, et peuvent former des peuplements dominants notamment dans le secteur des Baous. Les Chênes pubescents et Chênes verts, essences post-pionnières méridionales, sont présents au sein des massifs bénéficiant d'influences méditerranéennes. Les hêtres, plus montagnards, sont à noter dans les vallons frais et en accompagnement des sapins.

Carte des peuplements forestiers du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur



## Des évolutions liées au climat

Stockage de carbone, régulation de l'eau, maintien des sols, réservoir de biodiversité... la forêt rend de multiples services qui contribuent notamment à atténuer le changement climatique. Toutefois, ce changement climatique n'est pas sans conséquences sur les forêts. Certains effets sont déjà localement visibles : diminution de la taille et quantité des feuilles, rougissement des sapins, irrégularité dans la régénération, ralentissement de la croissance... Les années de sécheresses prononcées entraînent des dépérissements au sein des écosystèmes déjà fragilisés. Bien que des incertitudes persistent sur l'ampleur du réchauffement et sur les capacités d'adaptation des essences à long terme, l'idée d'une filière forêt-bois active peut être soutenue afin d'accompagner le renouvellement des forêts et la transition écologique du territoire.



## Enjeux environnementaux

Le changement climatique impacte la forêt et ses services. Une diversification des types de gestion et des essences permet de varier les stratégies de réponses et de multiplier la diversité des habitats pour la biodiversité. Des éclaircies et autres interventions sylvicoles peuvent aider dans son adaptation et sa résilience. L'utilisation de produits bois locaux permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre par effet de substitution et réduction du transport.

## Enjeux économiques

Les coupes de bois et travaux de gestion forestière participent à la création et au maintien des emplois locaux non délocalisables. Le territoire possède un potentiel pour développer une filière locale participant ainsi à la vitalité du territoire.

## Enjeux sociaux

Lieu de diverses activités, la forêt est un espace multifonctionnel qu'il est possible de valoriser par une gestion concertée. Pour une meilleure intégration paysagère, une diminution de l'impact sur la biodiversité et une meilleure acceptation sociale, une concertation avec les différents acteurs et une communication autour des coupes sont primordiales. Une valorisation locale permet aux habitants de mieux connaître leurs forêts, leurs richesses et les enjeux associés.

## Enjeux liés aux risques

Le risque correspond au croisement de l'aléa (intensité et probabilité d'occurrence d'un phénomène) et de l'enjeu (personnes, biens ou environnement exposés à ce phénomène). Face aux longues périodes de sécheresses et aux fortes températures, un manque d'entretien de la forêt accroît le risque incendie par augmentation de biomasse combustible.

## Dynamiques territoriales

Sur le territoire du Parc, une Charte Forestière de Territoire s'élabore pour la période 2023-2027. L'objectif est de rassembler les acteurs d'un territoire autour d'un programme d'actions partagé, avec pour finalité de préserver et valoriser les espaces forestiers et ses produits et services. Elle définit ainsi une stratégie locale de développement forestier, adaptée au territoire et intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques. L'enjeu de valorisation locale s'inscrit dans les 4 enjeux émergeant des consultations :

1. Préserver les forêts Préalpines, leurs services et leur biodiversité, des menaces environnementales et anthropiques
2. Préserver et développer le rôle de puit de carbone déterminant du territoire forestier
3. Valoriser les espaces forestiers et la ressource bois comme des richesses distinctives assurant la vitalité du territoire
4. Diffuser et animer les enjeux forestiers dans la société



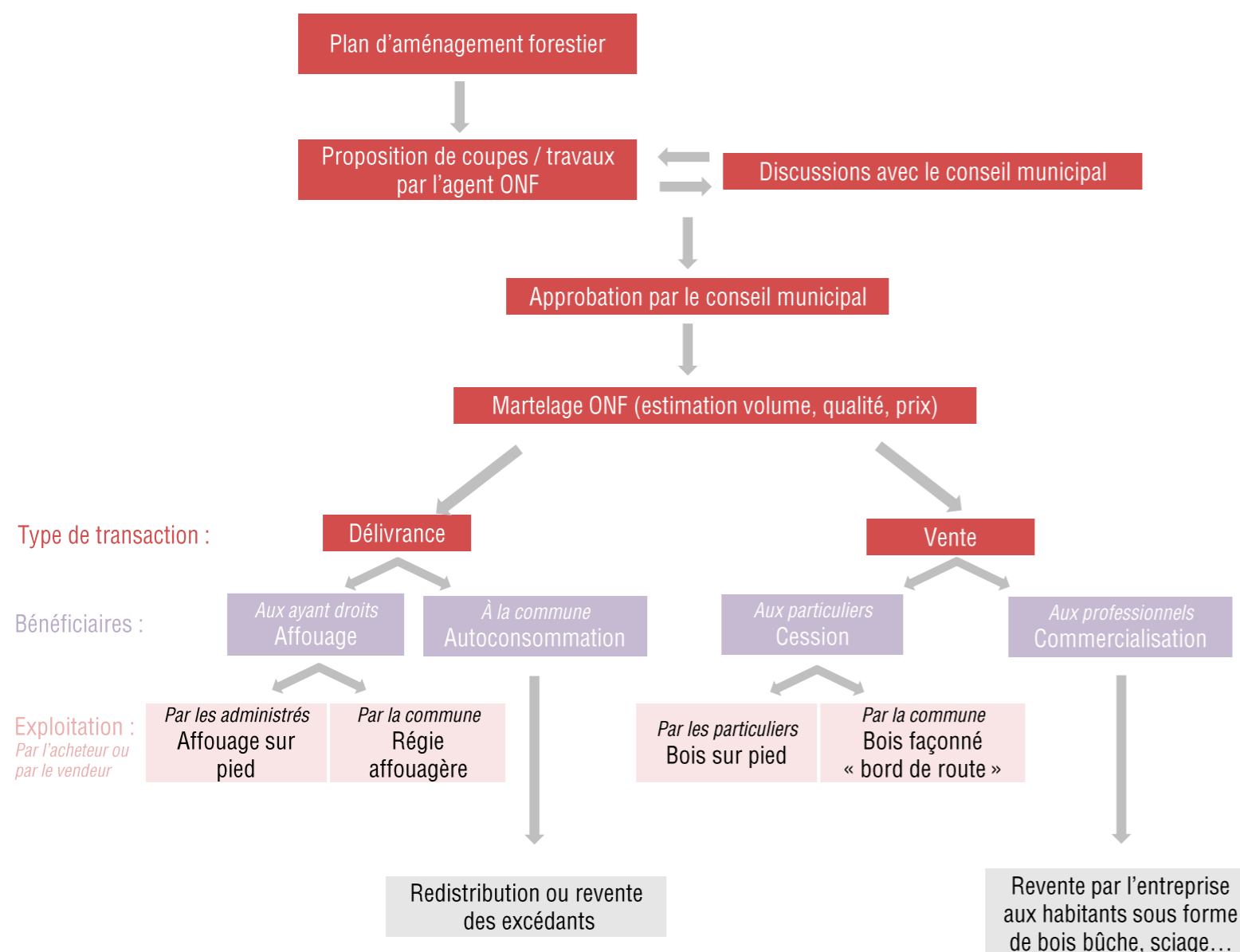


## Le document de gestion durable

L'aménagement forestier constitue le plan de gestion durable des forêts publiques sur une vingtaine d'années. Il comprend un état des lieux des espaces forestiers décrivant les essences, leur prépondérance et leur répartition. Il définit les enjeux de gestion, quantifie et planifie les récoltes de bois ainsi que les travaux à réaliser. Les priorités de gestion sont définies conjointement avec le conseil municipal qui approuve son contenu rédigé par l'ONF.

A partir du programme de coupes inscrit dans ce document, selon la croissance effective et l'état sanitaire des forêts, l'ONF peut proposer des coupes de bois ou travaux forestiers. Ces interventions sont discutées et délibérées en conseil municipal. L'ONF conseille la collectivité sur le mode d'intervention, l'état du marché et le choix du mode de commercialisation. La collectivité décide en fonction de ses priorités et préférences.

## Les différents mécanismes de valorisation existant



## La délivrance :

*Mise à disposition : soit à la municipalité elle-même (autoconsommation) ; soit aux ayant droits, c'est-à-dire aux administrés s'étant acquittés de la taxe d'affouage telle que définie par la municipalité, ils sont alors appelés affouagistes.*

### Affouage

Le Conseil municipal peut autoriser les habitants à se procurer du bois issu des forêts communales pour leur consommation rurale et domestique. Cette option est prévue et encadrée par les articles L. 243-1 à 3 et R. 243-1 à 3 du Code forestier.

La commune doit gérer les différentes étapes (exploitation, transformation, stockage, séchage...), définir un cadre réglementaire, assurer une surveillance, choisir les modalités de répartition (par foyer, par habitant,...) définir une taxe d'affouage (facultatif).

L'ONF désigne les arbres et assure la surveillance des coupes.

#### Affouage sur pied

Les affouagistes exploitent eux-mêmes les lots qui leurs sont attribués. L'exploitation se fait à moindre coût pour la commune et les habitants sont impliqués dans la gestion des forêts. Mais cela nécessite des compétences techniques de la part des habitants et peut représenter un risque.

#### Régie affouagère

La commune, accompagnée par l'ONF, s'occupe de faire exploiter et de distribuer les lots. Un prestataire réalise la coupe. Les produits sont mis à disposition des administrés en bord de piste ou sur une place de dépôt.

### Autoconsommation

La délivrance en autoconsommation permet à la commune d'utiliser directement le bois :

- en bois d'oeuvre pour l'entretien et la construction d'aménagements sur la commune
- en bois de chauffe pour approvisionner une chaudière (bûches ou plaquettes)

La commune doit alors gérer les différentes étapes : exploitation, transformation, stockage, séchage...

Ce qui n'est pas consommé peut être revendu ou redistribué gratuitement aux habitants suivant la délibération du conseil municipal.

## La vente :

### Contractualisation et commercialisation

#### Aux particuliers : la cession

La commune peut décider de vendre les bois issus de la forêt communale à des particuliers par l'intermédiaire de l'ONF. Elle doit décider du mode de vente (notamment bois sur pied / bois façonné), fournir la liste des cessionnaires et faire la répartition des lots. L'ONF doit alors effectuer une importante gestion administrative en établissant des contrats individuels avec chaque cessionnaire.

Ce mode de vente permet de fournir des foyers n'ayant pas des gros besoins en valorisant des produits issus de petits travaux. Les particuliers deviennent responsables en cas d'accident.

#### Aux professionnels du territoire

La vente est réalisée de gré-à-gré entre la commune et l'acheteur. En rédigeant un contrat avec l'exploitant, la commune peut déterminer en amont de la coupe le volume, le prix du stère et la longueur de découpe des lots à l'attention des habitants.

La coupe étant réalisée par des professionnels, les habitants sont moins impliqués.

# En Préalpes d'Azur, témoignage et modèles mis en place

## Une vision patrimoniale : une gestion reflet des besoins des habitants

« La forêt doit être gérée pour les générations futures. Il est important de conserver une mémoire des savoirs et pratiques passés afin de laisser quelque chose pour demain qui tienne la route. Il faut bien connaître son territoire, les peuplements et la biodiversité présente mais il faut également tenir compte des habitants et des entreprises locales pour adapter la gestion des forêts et les débouchés des bois au contexte local. Sur la commune de Caussols, la mise en place d'une valorisation en bois de chauffage est rendue possible par la présence d'entreprises d'élagage sur la commune, de personnes bénévoles pour sortir les bois et d'une demande des habitants en bois de chauffage. »

Jean-Luc Armandi, élu à Caussols

## Mise à disposition et vente de bois bûche

### Escagnolles

Réalisé

« Les coupes ont pour objectif premier d'entretenir la forêt et sa régénérescence naturelle ou par plantation. »

Surface en gestion : 1615 ha  
Essence principale : Chêne vert

Exploitation : Coupe et débardage par un prestataire privé

**Communication :** Les habitants intéressés s'inscrivent en mairie et indiquent le nombre de stères souhaité. Selon la quantité de stères disponible, un nombre est réattribué aux habitants.

**Distribution :** Un employé communal livre les stères à domicile.

### Saint-Auban

Réalisé

Surface en gestion : 1486 ha  
Essences principales : Hêtre, Pin sylvestre

Exploitation : coupe et débardage par un prestataire privé

**Communication :** Les habitants sont informés par des affiches dans le village et dans les communes voisines selon l'importance de la coupe.

**Distribution :** Les billes sont laissées sur les bords de pistes accessibles en véhicule. Les habitants les redécoupent et transportent le bois jusqu'à chez eux.

### Caussols

A venir

Surface en gestion : 515 ha  
Essences principales : Hêtre, Pin sylvestre

Exploitation : Des entreprises d'élagage présentes sur la commune réalisent les travaux et des bénévoles s'occupent de la sortie des bois.

**Communication :** Les habitants reçoivent un SMS/Mail de la part du maire et un affichage municipal est effectué.

**Distribution :** Les stères sont directement redistribués aux bénévoles ou cédés pour des prix faibles aux résidents permanents. Des livraisons sont possibles pour les personnes en incapacité de venir les chercher.

### Pierrefeu

Réalisé

« L'entretien de la forêt permet de prévenir le risque incendie. »

Surface en gestion : 324 ha  
Essences principales : Chênes

**Communication :** Les habitants sont avertis de la vente par mail et dans le journal communal.

**Distribution :** Les habitants s'organisent avec l'employé communal pour récupérer les stères sur la plateforme communale.

Réalisé

### Gourdon

Surface en gestion : 593 ha  
Essence principale : Chêne pubescent

Exploitation : Coupe et débardage par un prestataire privé mandaté par l'ONF

**Communication :** La commande est limitée à 3 stères par foyer.

**Distribution :** Livraison à domicile par l'exploitant de la coupe.

## Le résineux en bois de chauffe



L'utilisation des résineux en bois bûche est possible en augmentant la durée de séchage assurant un taux d'humidité plus faible. Le pouvoir calorifique étant plus élevé, il faudra toutefois recharger plus souvent. Il est important de nettoyer les conduits au minimum une fois par an pour assurer le bon fonctionnement et une meilleure efficacité.

## Approvisionnement d'une chaufferie communale

### Pierrefeu

Une chaudière fonctionnant avec des bûches de chênes issues de la forêt communale chauffe la mairie et l'école avoisinante. Elle consomme une quarantaine de stères par an et elle est pilotée par téléphone et tablette. Un employé communal reçoit une alerte lorsqu'il faut la recharger.

Suite à la coupe, le bois est stocké sur une plateforme d'une capacité de 120m<sup>3</sup>. Un hangar sera construit pour permettre un meilleur stockage du bois.

## Vente de menu bois

### Andon

Surface en gestion : 66,45 ha  
Essences : Pin sylvestre, Chêne pubescent, Erables à feuille d'obier

Suite à la coupe et à la sortie des grumes, les bois restants sont débités en morceaux de moins d'un mètre pour une meilleure décomposition. Les habitants peuvent récupérer ces menus bois en bordure de route, sur des espaces définis au préalable, moyennant redevance.

## Valorisation de produits issus des entretiens routiers

### Caussols

Lorsque des travaux d'entretien (taille, élague,...) des bords de route sont réalisés dans la commune, le bois est redistribué aux habitants qui peuvent venir se servir sur une place communale. Des livraisons gratuites sont assurées aux personnes âgées et en difficultés. Ces livraisons sont effectuées par les élus de la commune, avec le véhicule de la mairie qui est équipé d'une benne à bascule.



FIBOIS SUD  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## L'utilisation de bois local dans la construction publique

Le débouché construction présente de nombreux avantages environnementaux et techniques. Il reste cependant peu développé sur le territoire, notamment dans la commande publique. Un accompagnement des collectivités pour l'intégration de bois local dans les projets est proposé par l'association des Communes Forestières ainsi que par l'interprofession Fibois-Sud. Cette intégration est aujourd'hui principalement associée à la certification *Bois des Alpes* certifiant à la fois les caractéristiques techniques et la provenance des bois.



## L'association avec des propriétaires privés

Lors de la réalisation de chantier de coupe, il peut s'avérer intéressant de se rapprocher du CNPF et d'étudier de possibles regroupements avec les propriétaires forestiers privés des parcelles voisines. En fonction de l'état des peuplements et de l'intérêt des propriétaires pour la réalisation d'une coupe, un regroupement peut être envisagé. Les propriétaires privés peuvent alors établir des contrats avec un seul et même exploitant. L'identification et la matérialisation des limites des coupes, la désignation des arbres à couper, la surveillance du bon déroulement des coupes sont importantes à intégrer dans la mise en place de cette association.

Dans le cas d'une mobilisation de plusieurs propriétaires avec des surfaces réduites, une association syndicale peut être créée pour structurer la planification sur le long terme et établir un plan de gestion au sein de ces propriétés privées.

## Vos interlocuteurs



L'Office National des Forêts (ONF) est l'établissement public en charge de la gestion durable des forêts publiques.

[ag.alpes-maritimes-var@onf.fr](mailto:ag.alpes-maritimes-var@onf.fr)



Les Communes Forestières est l'association accompagnant les municipalités dans l'exercice de leurs responsabilités de propriétaires forestiers et d'aménageurs du territoire.

[adm.cofor06@gmail.com](mailto:adm.cofor06@gmail.com)



Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPf) est un établissement public au service des propriétaires forestiers privés qui vise à orienter, conseiller et former à une gestion durable des forêts privées.

[paca@cnpf.fr](mailto:paca@cnpf.fr)



Fibois Sud est l'interprofession de la filière Forêt-Bois en région SUD PACA. Elle rassemble et représente l'ensemble des organismes publics et privés de la filière, de la récolte à la 2<sup>nd</sup>e transformation.

[contact@fibois-paca.fr](mailto:contact@fibois-paca.fr)

## Vous avez dit Parc naturel régional ?

Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur est un territoire de projets dont l'action est financée par la mutualisation de moyens entre 48 communes, les intercommunalités : Alpes d'Azur, Pays de Grasse, Sophia Antipolis, Nice Côte d'Azur, le Département des Alpes Maritimes et majoritairement la Région, avec un soutien annuel de l'Etat. Il a pour mission de faciliter leurs objectifs communs approuvés dans une Charte signée par tous.



Véritable réseau des acteurs des Préalpes d'Azur, le Parc et ses partenaires se mobilisent pour le maintien de l'agriculture, le développement de la gestion forestière, la dynamisation de la vie dans les villages, la préservation des patrimoines naturel, culturel, l'éducation à l'environnement, la transition énergétique et bien d'autres objectifs.

Parc naturel régional des Préalpes d'Azur  
1, avenue François Goby  
06460 Saint Vallier de Thiey  
[www.parc-prealpesdazur.fr](http://www.parc-prealpesdazur.fr)

04 92 42 08 63

[contact@pnr-prealpesdazur.fr](mailto:contact@pnr-prealpesdazur.fr)

Réalisation PNRPA. Illustrations : Maelle Le Toquin



UNION EUROPÉENNE  
Fonds Européen Agricole  
pour le Développement Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

